

Grand Theft Auto VI – Opération de remboursement

1. Dispositions générales

Les présentes conditions générales (les « Conditions ») régissent l'opération de remboursement Grand Theft Auto VI (l'« Opération ») organisée par Deblock SAS (« Deblock », « nous »). En participant à l'Opération, les participants acceptent d'être liés par l'intégralité des présentes Conditions.

L'Opération n'est ni affiliée, ni parrainée, ni approuvée, ni administrée par Rockstar Games ou Take-Two Interactive Software, Inc.

2. Conditions d'éligibilité

Pour être éligible à l'Opération, le participant doit remplir l'ensemble des critères suivants au moment du dépôt de sa demande :

- être une personne physique âgée de 18 ans ou plus et résider dans un pays dans lequel Deblock exerce actuellement son activité ;
- avoir ouvert avec succès un compte Deblock pour la première fois entre le 20 octobre 2026 et le 31 décembre 2026 inclus, et avoir saisi le code promotionnel « PAYDAY » lors de la procédure d'ouverture du compte ou dans les 14 jours suivant celle-ci et, en tout état de cause, au plus tard le 31 décembre 2026 à 23h59 (heure d'Europe centrale), le code promotionnel ne pouvant plus être saisi après cette date, la date de saisie du code étant la « Date de Saisie du Code » (le « Compte Éligible ») ;
- être titulaire d'un Compte Éligible qui n'est ni suspendu, ni bloqué, ni soumis à une procédure de clôture en cours, ni autrement restreint, au moment du dépôt de la demande et jusqu'au remboursement ;
- avoir commandé une carte de paiement Deblock physique ;
- avoir dépensé un montant cumulé d'au moins 1 000 EUR (mille euros) au moyen de sa carte Deblock. Les opérations annulées, invalides, contrepassées et remboursées ne sont pas prises en compte dans ce seuil. Les participants peuvent suivre leur progression vers le seuil de 1 000 EUR directement dans l'application Deblock ;
- avoir acheté un exemplaire de Grand Theft Auto VI (« GTA VI ») au moyen de sa carte Deblock ; et
- déposer une demande valable conformément à l'article 4 ci-dessous.

L'ensemble des critères ci-dessus doit être rempli, et la demande déposée conformément à l'article 4, dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la Date de Saisie du Code (la « Période d'Éligibilité »). Les critères remplis après l'expiration de la Période d'Éligibilité ne sont pas pris en compte. L'Opération prend ainsi fin au plus tard le 31 mars 2027.

Les participants ayant précédemment détenu un compte Deblock qui a été clôturé ou résilié ne sont pas considérés comme de nouveaux clients et ne sont pas éligibles à l'Opération.

Les salariés, dirigeants et mandataires de Deblock, ainsi que les membres de leur famille proche, sont exclus de l'Opération.

3. Achat éligible

L'achat doit remplir l'ensemble des conditions suivantes :

- le jeu acheté doit être Grand Theft Auto VI ;
- l'achat doit avoir été effectué sur une plateforme commercialement disponible (PlayStation 5 et Xbox Series X/S) ;
- l'achat doit avoir été effectué au moyen de la carte Deblock physique ou virtuelle du participant ;
- l'achat doit avoir été réalisé entre le 20 octobre 2026 et l'expiration de la Période d'Éligibilité du participant. Les précommandes sont éligibles à condition que l'intégralité du prix d'achat ait été encaissée par le commerçant au moment de la précommande et que l'opération ait été traitée sur la carte Deblock du participant pendant la Période d'Éligibilité du participant ;
- les types d'opérations éligibles sont ceux désignés comme tels dans l'application Deblock au moment de l'achat. Deblock se réserve le droit de mettre à jour la liste des types d'opérations éligibles à tout moment.

Les achats effectués dans une devise autre que l'euro seront remboursés sur la base de la contre-valeur en euros de l'opération telle qu'enregistrée par Deblock au moment de l'opération, dans la limite du plafond prévu à l'article 5.

4. Procédure de demande

Pour déposer une demande valable, les participants éligibles doivent :

- déposer leur demande via l'application Deblock au plus tard le dernier jour de sa Période d'Éligibilité à 23h59 (heure d'Europe centrale) (la « Date limite de demande »). Les demandes déposées après cette date ne seront pas acceptées ;
- télécharger via l'application Deblock une preuve d'achat valable et lisible au format PDF ou JPG, faisant clairement apparaître : (i) le nom du jeu (Grand Theft Auto VI) ; (ii) le prix d'achat payé ; (iii) la date de l'achat ou de la précommande ; et (iv) le nom du commerçant ou de la plateforme.

Une demande peut être déposée avant que le participant n'ait atteint le seuil de dépenses de 1000 EUR prévu à l'article 2. Dans ce cas, la demande est mise en attente et le remboursement ne sera traité qu'une fois le seuil atteint, conformément à l'article 5. Le seuil de dépenses de 1000 EUR doit être atteint au plus tard le dernier jour de la Période d'Éligibilité du participant à

23h59 (heure d'Europe centrale). À défaut d'atteinte du seuil à cette date, la demande devient automatiquement caduque et aucun remboursement ne sera dû.

Deblock se réserve le droit de demander des documents complémentaires afin de vérifier l'éligibilité ou la validité d'un achat. Le défaut de transmission de ces documents dans un délai de 14 jours calendaires à compter de la demande de Deblock entraîne la disqualification.

Les demandes incomplètes, illisibles ou frauduleuses ne seront pas acceptées. Chaque participant ne peut déposer qu'une seule demande au titre de l'Opération.

5. Remboursement

Sous réserve que le participant remplisse l'ensemble des critères d'éligibilité et des conditions de demande prévus aux présentes Conditions, Deblock remboursera le prix d'achat d'un (1) exemplaire de GTA VI par participant éligible, dans la limite de 79,99 EUR (soixante-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes).

Si le prix d'achat payé est inférieur à 79,99 EUR, seul le montant effectivement payé sera remboursé. Aucun complément, contrepartie en espèces ni paiement additionnel ne sera versé.

Les remboursements approuvés seront crédités directement sur le compte Deblock du participant, en euros, dans un délai de 30 jours calendaires à compter de la date à laquelle le participant atteint le seuil de dépenses de 1 000 EUR prévu à l'article 2, sous réserve qu'une demande valable ait déjà été déposée conformément à l'article 4. Ce délai peut être prolongé lorsqu'un délai supplémentaire est nécessaire pour vérifier les justificatifs fournis. Deblock notifiera au participant l'approbation ou le rejet de sa demande via l'application Deblock.

Le bénéfice du remboursement est personnel, incessible et ne peut être échangé contre des espèces ou contre tout autre produit ou service.

6. Disqualification et prévention de la fraude

Deblock se réserve le droit de disqualifier tout participant qui, selon la seule appréciation de Deblock :

- ne respecte pas les présentes Conditions ;
- fournit des informations ou des documents faux, trompeurs ou frauduleux ;
- tente de manipuler l'Opération ou d'en abuser, notamment par l'utilisation de comptes multiples, l'utilisation de la carte d'un tiers ou un détournement concerté ;
- adopte un comportement que Deblock considère raisonnablement comme malhonnête, préjudiciable ou contraire à l'esprit de l'Opération.

Deblock se réserve le droit de recouvrer tout remboursement déjà crédité lorsqu'il établit ultérieurement que le participant n'était pas éligible ou que la demande était frauduleuse.

7. Modification et arrêt de l'Opération

Deblock se réserve le droit, à tout moment et selon sa seule appréciation, de modifier ou de compléter les présentes Conditions, ou de suspendre ou d'arrêter l'Opération par anticipation, notamment en cas de fraude, d'abus, de difficultés techniques ou de toute circonstance échappant à son contrôle raisonnable.

Lorsque cela est raisonnablement possible, Deblock informera les participants de toute modification substantielle via l'application Deblock ou par tout autre moyen approprié. La poursuite de la participation à l'Opération après notification d'une modification vaut acceptation des Conditions modifiées.

Deblock ne saurait être tenu responsable envers un participant de toute perte ou de tout dommage résultant de la modification ou de l'arrêt anticipé de l'Opération.

La modification, la suspension ou l'arrêt anticipé de l'Opération est sans effet à l'égard des participants ayant déposé une demande valable conformément à l'article 4 avant la date de prise d'effet de la modification. Ces participants conservent le droit au remboursement prévu à l'article 5, dans les conditions en vigueur à la date de leur demande, sous réserve d'atteindre le seuil de dépenses de 1 000 EUR prévu à l'article 2 avant l'expiration de sa Période d'Éligibilité.

8. Responsabilité

La responsabilité de Deblock au titre de l'Opération est limitée au montant du remboursement prévu à l'article 5. Deblock ne saurait être tenu responsable d'un manquement ou d'un retard dans le traitement des demandes résultant de difficultés techniques ou de circonstances échappant à son contrôle, ni de toute perte ou de tout dommage subi par les participants en lien avec l'Opération.

Aucune stipulation des présentes Conditions ne limite ni n'exclut la responsabilité de Deblock en cas de fraude, de décès ou de dommage corporel causé par sa négligence, ni toute autre responsabilité qui ne peut être exclue en vertu du droit applicable.

9. Protection des données

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre de l'Opération seront traitées par Deblock conformément à sa politique de confidentialité, disponible dans l'application Deblock et sur le site internet de Deblock, et dans le respect de la législation applicable en matière de protection des données, en particulier le règlement (UE) 2016/679 (RGPD). Les données collectées seront utilisées aux seules fins de la gestion de l'Opération et de la vérification de l'éligibilité.

10. Droit applicable et litiges

Les présentes Conditions sont régies par le droit français. Tout litige relatif à l'Opération relèvera de la compétence exclusive des tribunaux de Paris, France.

Nonobstant ce qui précède, lorsque des dispositions impératives (d'ordre public) du droit local du pays de résidence du participant imposent une loi applicable ou une juridiction déterminée, ces dispositions prévalent et s'appliquent aux présentes Conditions.

Pour toute question relative à l'Opération, les participants sont invités à contacter le service client de Deblock via le chat intégré à l'application.

11. Stipulations diverses

Les présentes Conditions constituent l'intégralité de l'accord entre Deblock et les participants au titre de l'Opération. Si une stipulation des présentes Conditions est jugée nulle ou inapplicable, les autres stipulations conserveront leur plein effet.

L'Opération est soumise à l'ensemble des lois et réglementations applicables. Les présentes Conditions ne portent pas atteinte aux droits que les participants tiennent de la législation applicable en matière de protection des consommateurs.